



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Assistance technique pour la gestion et coordination du projet VOLVERALCAMINO (EFA 263/06) cofinancé par le Programme POCTEFA 2021-2027.

Date et heures limites de remise des offres :

**Jeudi 7 mai
à 12 heures**

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Agence Départementale du Tourisme Béarn Pays basque
2, allée des Platanes - 64100 Bayonne - Téléphone : 05 59 30 01 30

Contacts techniques :

Ricardo Marquez – r.marquez@tourisme64.com
Delphine Zamuner – d.zamuner@tourisme64.com

1. Contexte

1.1. L'Agence Départementale du Tourisme 64 - Béarn Pays basque (ADT64)

L'ADT64 est une association loi 1901, émanation du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques dont la vocation est de mettre en œuvre la politique touristique départementale.

L'ADT64 déploie ses actions dans le cadre du Schéma départemental du Tourisme 2022-2027 pour un tourisme plus équilibré, plus compétitif, plus responsable et source d'innovation.

Ce schéma s'attache à relever trois défis majeurs afin de répondre à un objectif de meilleure répartition des flux dans le temps et l'espace et une meilleure visibilité de l'action publique en matière touristique :

- Une nouvelle offre à forte valeur ajoutée par la montée en gamme à la hauteur des attentes des clients,
- Un tourisme responsable et équilibré pour relever le défi d'un tourisme « soutenable »,
- Une action publique coordonnée et partagée des acteurs compétents.

1.2. Cadre de la démarche :

L'ADT64 est chef de file du projet transfrontalier VOLVERALCAMINO approuvé par le Programme Interreg VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021 – 2027).

Ce projet de coopération implique huit autres partenaires qui sont :

- Département des Pyrénées-Atlantiques,
- Agence Française des Chemins de Compostelle,
- Commune de Lescar,
- Commune de Cette-Eygun,
- Asociación de municipios del Camino de Santiago,
- Gobierno de Aragon,
- Sociedad de Promoción y Gestión del Turismo Aragones,
- Municipio de Jaca.

VOLVERALCAMINO a pour objectif de repositionner l'itinéraire jacquaire « Voie d'Arles – Camino Frances » comme une référence en matière de tourisme de pèlerinage et de nature, en améliorant les services pour les pèlerins, en les adaptant à leurs nouveaux besoins, et en le promouvant conjointement sur les marchés internationaux.

Il renforcera les services aux pèlerins et aux touristes via la sécurisation de tronçons dangereux, l'amélioration de la signalisation, la digitalisation des ressources patrimoniales et naturelles, et l'amélioration des infrastructures du Chemin. Il renforcera également la professionnalisation et la capacité d'accueil des acteurs locaux.

Dans ce projet partenarial, l'ADT64 assume le rôle de chef de file. A ce titre, l'Agence est responsable de la gestion globale du projet et de la coordination des partenaires. Elle doit également s'assurer la bonne exécution des actions par les partenaires. Afin de l'accompagner dans ces tâches, les partenaires ont convenu de faire appel à une assistance technique dont le coût sera partagé entre tous les partenaires du projet.

Soutien financier du projet :

L'Union Européenne cofinance le projet VOLVERALCAMINO via le Programme Interreg VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027) dont l'objectif est de renforcer l'intégration économique et sociale de la zone frontalière Espagne-France-Andorre.

2. Objet du marché

Le présent cahier des charges (CCTP) a pour objet la réalisation d'une mission d'assistance technique administrative, financière et de gestion dans le cadre du projet VOLVERALCAMINO.

La mission vise à sécuriser la conformité réglementaire, la bonne exécution opérationnelle et la justification financière du projet jusqu'à sa clôture.

3. Contexte du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme POCTEFA et implique des partenaires transfrontaliers français et espagnols (9 au total).

Il s'organise autour des actions suivantes :

1. Gestion du projet,
2. Communication du projet,
3. Améliorer les infrastructures et les conditions d'accueil du chemin St-Jacques,
4. Professionnalisation des acteurs et définition d'un modèle de gouvernance,
5. Promotion conjointe de l'itinéraire et mobilisation des habitants.

Durée totale : 36 mois, entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2028.

Le projet VOLVERALCAMINO est soumis :

- aux règlements européens applicables au fonds FEDER Interreg,
- aux règles spécifiques du programme POCTEFA,
- aux obligations de reporting, de contrôle et de communication imposées par l'Autorité de gestion.

4. Périmètre de la mission

4.1. Assistance au pilotage du projet

Le titulaire accompagne le chef de file dans la gouvernance du projet et la coordination avec l'ensemble des partenaires.

Le titulaire apporte son soutien à tous les partenaires dans :

- la planification des activités de gestion du projet,
- la structuration et le suivi du planning général,
- la préparation et l'animation des comités de pilotage et techniques.

4.2. Assistance administrative et réglementaire

Le titulaire assure :

- le suivi du respect des règles POCTEFA et Interreg,
- l'appui à la rédaction et à la mise à jour des documents contractuels,
- la gestion documentaire du projet,
- l'appui dans les relations avec l'Autorité de gestion et le Secrétariat Conjoint du programme POCTEFA,
- La préparation des éventuelles demandes de modification du projet,

4.3. Assistance gestion financière

Le titulaire assure :

- le suivi budgétaire global du projet, dont la ventilation des dépenses par partenaire et par poste,
- la vérification de l'éligibilité des dépenses,
- l'anticipation et la sécurisation des contrôles de premier niveau,
- l'assistance à la préparation des demandes de remboursement FEDER,
- l'appui à d'éventuels contrôles de second niveau.

4.4. Assistance au reporting

Le titulaire réalise :

- les rapports d'avancement semestriels et finaux,
- la saisie et le suivi des données sur les outils POCTEFA dédiés,
- la cohérence entre actions réalisées, indicateurs et consommation budgétaire.

4.5 Assistance à la communication et visibilité

Le titulaire veille :

- au respect des obligations de communication POCTEFA,
- à la conformité des supports de communication,
- à l'intégration des mentions obligatoires (logos, financement UE, etc.).

5. Livrables attendus

Le titulaire fournit à minima :

- tableaux de suivi technique et financier,
- comptes rendus de réunions,
- rapports d'exécution intermédiaires et finaux,
- documents formels exigés par le Programme,
- supports de pilotage partagés avec le maître d'ouvrage.

Tous les livrables sont fournis en format numérique modifiable.

6. Méthodologie attendue

Le titulaire propose :

- une organisation claire de la mission,
- un interlocuteur unique identifié,
- une méthode de suivi régulière et structurée,
- une traçabilité complète des échanges et décisions.

7. Compétences et exigences du titulaire

Le titulaire justifie :

- d'une expérience avérée dans la gestion de projets POCTEFA, dont période 2021-2027,
- d'une maîtrise des règles européennes de financement,
- de solides compétences en gestion de projets transfrontaliers,
- d'une capacité à travailler dans un environnement multilingue.

8. Modalités d'exécution

- La mission est réalisée en lien étroit avec le maître d'ouvrage.
- Les réunions peuvent se tenir en présentiel ou à distance.
- Le titulaire respecte les délais imposés par le programme POCTEFA.

9. Répartition de la dépense et facturation

La présente mission est au profit de tous les partenaires du projet dans la bonne réalisation des actions et l'obtention de la subvention approuvée à chaque entité. Les dépenses d'assistance technique de gestion et de coordination font d'ailleurs partie des « coûts partagés » décrits dans le Manuel du Programme POCTEFA (rubrique D.7).

Au moment de la candidature, tous les partenaires ont accepté cette modalité de partage de cette dépense commune avec facturation directe de la part de chacun, et ce, dans un esprit de solidarité en fonction de degré d'implication dans le projet.

La clé de répartition approuvée par le partenariat et est la suivante :

Partenaires	Pourcentage de facturation
Agence Départementale du Tourisme 64	13,73%
Conseil Départemental 64	7,64%
Agence Française des Chemins de Compostelle	4,65%
Commune de Lescar	23,90%
Commune de Cette-Eygun	14,30%
Asociación de municipios del Camino de Santiago	4,44%
Gobierno de Aragon	8,28%
Turismo de Aragon	8,88%
Municipio de Jaca	14,18%
TOTAL	100,00%

En fonction du prix que sera acté à l'issue de ce marché, l'entreprise adjudicataire facturera aux partenaires la part définie selon cette clé de répartition figurant dans l'accord de partage.

10. Confidentialité

Le titulaire s'engage à une stricte confidentialité sur l'ensemble des informations et documents relatifs au projet.

11. Durée de la mission

La mission :

- démarre à la signature du contrat,
- couvre toute la durée du projet VOLVERALCAMINO – Fin d'exécution : le 31.12.2028,
- se termine 3 mois après la fin du projet.
